

MODÈLE DE FICHE D'AUTORÉFLEXION

PARTICIPATION À UN COMITÉ OU À UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOTES RÉFLEXIVES SUR LES APPRENTISSAGES ET LES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Les heures déclarées pour la participation à un comité ou à un conseil d'administration dans le cadre de la formation continue obligatoire doivent être appuyées par des notes réflexives sur les apprentissages et les compétences développées. Vous n'avez pas à soumettre ces notes à l'Ordre lors de la déclaration de vos heures de formation continue. Toutefois, vous devez les conserver comme pièces justificatives dans vos dossiers personnels, afin de pouvoir les présenter dans le cadre d'une éventuelle vérification de votre dossier de formation continue.

La présente fiche d'autoréflexion est un modèle que vous pouvez utiliser si vous déclarez des heures dans cette catégorie d'activité. Nous vous invitons donc à la sauvegarder dans vos dossiers personnels.

 Vous pouvez également consigner ces informations dans un document de votre choix, dans la mesure où celui-ci reflète l'ensemble des informations requises telles que présentées dans le [programme de formation continue obligatoire](#) en vigueur.



PROGRAMME
DE FORMATION
CONTINUE
OBLIGATOIRE

CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

RENSEIGNEMENTS

[!\[\]\(21199eb166cc97331a0c54c649195dcc_img.jpg\) Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous référer à la Foire aux questions sur le site de l'Ordre.](#)

Vous pouvez également communiquer avec nous :

Par téléphone :
514 879-1636 ou 1 800 214-1609, poste 255

Par courriel :
formationcontinue@ordrechha.org

ordrechha.org

CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés



FCO

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

— OBLIGATOIRE —